

Mézières

sous Lavardin

Méz'info

- Vie locale
- Patrimoine
- Café multi'
- Recensement
- Travaux de l'école

Janvier 2023



Édito

Hausse des prix, risque de pénurie des énergies et de matières premières, voire de denrées alimentaires... Le temps de la frugalité, « faire avec moins » et parfois le faire mieux, est-il venu ?

C'est le sens de la mutualisation proposée dans le dernier bulletin municipal : mettre en relation les méziérois pour covoiturer, se prêter du matériel, acheter en commun, etc.

Vous trouverez aussi sur le site internet des conseils d'écoconduite pour économiser du carburant, tout en améliorant la sécurité routière. C'est donc bon pour nos finances, notre santé et notre sécurité.

Pour les économies d'énergies liées au logement, la plateforme « SURE » se tient toujours gratuitement à votre disposition : pour vous accompagner dans votre projet et les recherches d'aides financières. Du côté des matériaux, la réutilisation peut allier économie et préservation de notre patrimoine bâti, et donc de notre cadre de vie. Au regard de l'inflation, pourquoi ne pas parier sur l'avenir en se tournant vers des matériaux plus durables, voire biosourcés.

Pour ce qui concerne l'alimentation, les terrains récemment acquis par la commune permettraient de réaliser des jardins potagers, individuels ou partagés. Ce serait un bon moyen de nous entraider. Avis aux amateurs ! Dans ce domaine nous pouvons aussi compter sur nos producteurs locaux, à retrouver notamment dans notre café multiservices. Nous souhaitons d'ailleurs la bienvenue à ses nouveaux gérants, Audrey et Laurent.

Frugalité ne veut pas dire austérité. Même si la prudence est de mise, la municipalité reste mobilisée pour la mise en œuvre des (très) nombreux projets municipaux engagés.

Dans ce contexte financièrement contraint, cette mobilisation passe par la recherche tous azimuts de financements, en particulier suite aux dégâts subis en mai et en juin 2022, et par la recherche de solutions alternatives. Le « fait par soi-même » en est une. Aussi je tiens à remercier, une fois de plus, tous les bénévoles qui œuvrent pour les travaux municipaux et l'animation locale. Leur générosité et leur sens de l'intérêt commun nous inspire et renforce notre optimisme, dans une société parfois perçue comme individualiste.

Pour le soutien financier, je salue la réactivité et l'implication des services de l'État en la personne d'Olivier Compain, sous-préfet de Mamers, ainsi que l'action pertinente des agents du Département.

Je souhaite à notre commune et à chacun d'entre vous une année plus calme du côté des « péripéties », notamment climatiques et financières, mais plus que jamais animée et conviviale, radieuse et pétillante. Excellente année 2023 !

Killian Trucas, Maire, Conseiller communautaire

Aide aux récupérateurs

Le territoire est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales.

Le Département accompagne les particuliers pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, avec une aide d'environ **30% de la facture d'acquisition**.

Conditions et dossier de demande sur : www.sarthe.fr/sarthe-durable, ou en mairie.



Convivialité de fin d'année

Suspendu durant les restrictions sanitaires liées à la Covid-19, le traditionnel temps de convivialité de la bûche de Noël a pu de nouveau être organisé. La municipalité a invité les aînés de plus de 70 ans et leurs conjoints, dont une quinzaine étaient présents.

Ce samedi 17 décembre se voulait intergénérationnel, animé par des chants et le spectacle « Mézières circus » (imaginé par Yasmine et réalisé par des enfants heureux de partager ce moment).

Les chocolats ont été distribués à domicile pour ceux qui n'étaient pas présents, mais cette fois-ci sans chant de Noël.



Soirée guinguette

Le samedi 10 septembre, le terrain de loisirs était bien animé avec musique et jeux, le temps d'une soirée.

Pour le comité des fêtes, récemment renouvelé et qui vivait là sa première animation, ce rendez-vous a été une belle réussite. Environ 250 personnes sont venues se divertir.



Le côté festif était assuré par les quatre musiciens et la chanteuse du groupe sarthois « Macadam », sur la scène proche de la traditionnelle buvette, tenue par les bénévoles. Félicitations et remerciement à l'ensemble des acteurs de la manifestation !



Des jeux en bois à partager en famille étaient installés sur l'herbe, par la ludothèque associative « Coquilles de bois ». Chacun pouvait apporter son pique-nique pour un moment convivial.



Animations de Noël

Une fois n'est pas coutume, ça sentait le vin chaud dans la cour de l'école ce dimanche 11 décembre. Crêpes, chocolat, etc., il y avait de quoi se réchauffer en cette période hivernale.

Le préau a été investi pour l'animation « escape game », à laquelle près de 40 enfants ont participé. Manifestement ils se sont pris au jeu !



Dans le local juste derrière, également intergénérationnels, les loisirs créatifs étaient à l'honneur : conception de couronnes de Noël et de photophores, en matériaux de récupération et végétaux ramassés dans nos chemins.

Vers 16h et faute de neige, c'est à 4 roues et non en traineau que le Père Noël est arrivé.



Dans la bibliothèque, M. Poslaniec a lu des histoires de Noël, pour les jeunes mais aussi pour les grands. Il proposait d'ailleurs à la vente plusieurs de ses ouvrages, de quoi donner des idées de cadeau.



Environnement

Entretien des chemins

L'Association sarthoise pour les chemins de petites randonnées (ASCPR) entretenait les chemins et le balisage de nos parcours de 11 et 15 km.

Faute de renouvellement de leurs adhérents, ils ont annoncé la fin de leur activité. Il apparaît donc nécessaire de mobiliser de nouveaux bénévoles pour pérenniser ces parcours, profitables à tous les méziérois et à l'attractivité de notre territoire.

Plusieurs opérations de débroussaillage, initiées par le comité des fêtes, ont déjà eu lieu en juillet et novembre dernier. Une dizaine de méziérois ont répondu présent. **Venez les rejoindre dans une ambiance conviviale** - accueil café pour démarrer, verre de l'amitié pour terminer. ► comitefetes.mezieres@gmail.com

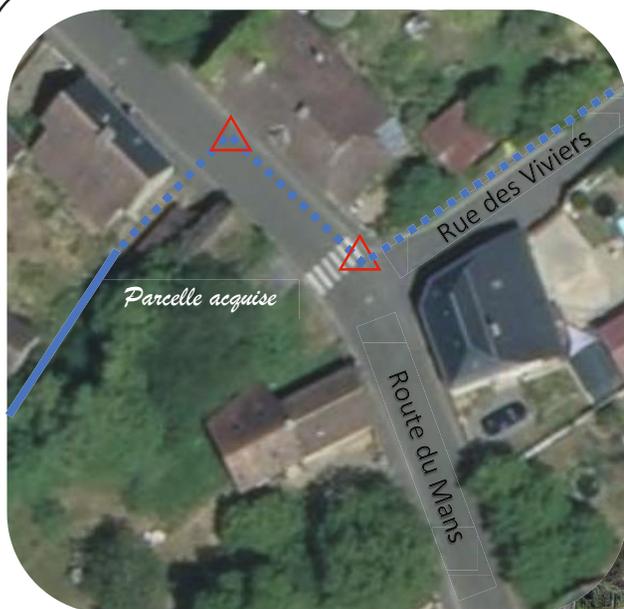


Le parking situé rue des Viviers est le point de départ du parcours.

En un seul point il est possible de se garer à vélo ou en voiture, faire une pause sanitaire, s'orienter sur le circuit, et déposer quelques déchets pour épargner la nature. Après l'effort de la balade, le réconfort sera trouvé au café, à proximité immédiate. Si la carte n'est pas assez précise, une version interactive est disponible sur le site internet :

www.mezieres-sous-lavardin.fr → loisirs → chemins de rando.

Eau et patrimoine



Dans le bulletin de juin 2021, la problématique des inondations impactant le bourg était présentée. L'étude alors évoquée, qui doit être portée par le syndicat Sarthe Amont, est toujours **très attendue**.

La municipalité se doit néanmoins d'anticiper de futurs aménagements en procédant à des acquisitions stratégiques. En effet, à l'instar des travaux réalisés plus haut sur la route du Mans, l'écoulement des eaux pourrait être nettement amélioré dans le bas du bourg.



Actuellement deux coudes successifs, additionnés à une importante diminution de diamètre de buse, freinent fortement le passage de l'eau du ruisseau, censée s'engouffrer sous la route départementale.

Ainsi en cas de crue lente ou soudaine, l'eau passe par-dessus la route, inondant également plusieurs habitations.

La parcelle acquise pourrait permettre la création d'un réseau de remplacement ou de « trop plein », sans coude.

Par ailleurs, sur cette parcelle se trouve un bâtiment ancien qui, comme tout le patrimoine bâti de notre commune, mérite d'être sauvegardé et valorisé. La proximité immédiate du lavoir permet d'envisager, d'ici quelques années, la création d'un espace paysagé.

Coûteux dégâts

Effondrement de mur sur un bâtiment scolaire, impacts de grêle sur l'autre, impacts sur les vitraux de l'église et inondation du cimetière... Notre commune doit faire face à des chantiers imprévus et colossaux, notamment suite aux intempéries du 20 mai dernier.



Ces dégâts se chiffrent à plus de 200 000 €. Une fois la prise en charge partielle de l'assurance pour 2 de ces chantiers, et en comptant la compensation de TVA perçue à postériori, le reste à charge est encore de plus de **80 000 €**. Cela correspond à notre capacité annuelle d'investissement. Or les autres projets programmés et en cours sont aussi à financer. À noter également que ce montant de travaux est sans prendre en compte d'éventuelles "nouvelles surprises".

Dès l'obtention de l'intégralité des chiffrages, le sous-préfet de Mamers, Olivier Compain, a été sollicité pour obtenir un soutien exceptionnel de l'État.

Seulement quelques jours après, le 13 septembre 2022, il s'est déplacé en personne pour constater les dégâts. Des dossiers de demande de subvention ont dû être constitués par la commune et, conformément à l'engagement pris sur place, le préfet a arrêté en novembre une aide de **29 000 €**, soit 35 % du reste à charge.

La réactivité et l'implication de M. le sous-préfet ont été salués par l'ensemble des élus municipaux.

D'autres financements sont recherchés, notamment via une demande de subvention auprès du département mais également auprès des particuliers et entreprises. En effet, une opération d'appel au **mécénat** est déclenchée pour la restauration des vitraux endommagés, via la **Fondation du patrimoine**.



Les détails des opérations sont exposés dans les procès-verbaux de conseil municipal, en particulier celui du 22 septembre 2022. Ils seront également présentés dans les prochains bulletins municipaux, en fonction de l'avancée des travaux. En résumé (*reste à charge après assurance, d'après les premiers chiffrages*) :

- ❖ Remise en état du cimetière : réfection de l'allée centrale - 25 510 €HT
- ❖ Sauvegarde des vitraux de l'église : rénovation des vitraux impactés - 25 715 €HT
- ❖ Sauvetage des bâtiments scolaires : reconstruction du mur de pignon - 24 000 €HT
- ❖ Sauvegarde des bâtiments scolaires : réfection de la couverture - 8 875 €HT



D'autres dépenses ont été imputées au budget de fonctionnement, pour plus de 2 500 €. Il a fallu recreuser des fossés que les coulées de boue avaient intégralement comblés : aux Hantelles (route du Tronchet) mais surtout sur plusieurs centaines de mètres en amont des Braudières (route de Boisouge).

Le passage sous la route de Boisouge, complètement obstrué, a été dégagé par hydrocurage.

Pour se préparer au mieux à d'autres événements climatiques extrêmes, la municipalité poursuit ses investissements dans du matériel (petite pompe, aspirateurs à eau, etc.).

Un stock de sacs de sable est désormais constitué, puisque plusieurs ont été mis à disposition en juin dernier. Reste à utiliser ce matériel le moment venu. **Si vous souhaitez aider en cas de crise**, en particulier suite à un événement climatique, vous pouvez dès à présent indiquer vos coordonnées à la mairie.

Construire ensemble

Aménagements de l'école

Déménagement, lessivage, rebouchages, réparations, création d'appuis de fenêtre, démontages (interrupteurs, boîtiers et coffrets), masquage et peinture des 2 salles de classe, de l'espace informatique et du hall, mise en place de protections d'angles aux portes ; déménagement et lessivage du local bureau ; préparation et peinture des anciens mobiliers réutilisables ; création et peinture de nouveaux mobiliers de classe ; remplacement des anciens tableaux blancs (usés) et tableaux craie par des tableaux blancs à rabats (adaptés vidéoprojecteur) ; acquisition et installation de 5 armoires métalliques professionnelles ; acquisition de tables et chaises pour les enseignants (local bureau et classes) ; réfection

complète des évacuations des sanitaires, création de trappes de visite, peinture des canalisations apparentes ; débouchage et nettoyage complet des évacuations des classes ; inversion de la disposition d'une classe (plus logique par rapport à l'emplacement des accès et de l'évier ; impliquant le déplacement de tous les équipements) ;

installation et changement de stores (manquant et cassé) ; aménagement mobilier du local bureau (création de meuble sur mesure, installation d'étagères et porte-accessoires muraux) ; installation de nouveaux porte manteaux dans le hall (et en plus grand nombre) ; déménagement des anciens meubles (démontage ou réparation, évacuation ou stockage) ; réparation de portillon extérieur ; installation de tableaux craie sous le préau ; grattage et nettoyage des locaux après travaux ; tri et évacuation des déchets, en tout venant, recyclable ou réutilisable, etc.



Ces travaux à l'école, principalement intérieurs, ont mobilisé des élus et **bénévoles** non élus pour un équivalent temps cumulé d'environ **10 semaines** ; et ce en période de congés estivaux et de canicule ; et Ludovic, l'agent technique communal, pendant presque 5 semaines.

Les locaux ont été remis en état d'utilisation dans les derniers jours d'août. Encore beaucoup de tri et de rangement restait à faire par les enseignants pour pouvoir accueillir les enfants à la rentrée.



À l'extérieur, quelques jours avant la rentrée, il a fallu dégager les gravats les plus encombrants suite à la chute du mur de pignon de la « 3^e classe ».

Un grand merci est adressé à tous les participants !

Jérôme, Émeline, Mélanie, Lucie, Martine, Élodie, Pierre, Anthony, Nathanaël, Julian, Laurence, Dimitri, Claire, Élisabeth, Paulin, Élouan, Célia, Stéphanie, Maeline, ...

➔ Retrouvez plus de photographies, y compris le « avant/après », sur le site internet communal.



Construire ensemble

Aménagements de l'école



◀ Un premier chantier s'était déjà tenu pendant les vacances d'avril, afin de trier et réaménager le local sport/réserve.

La période des congés estivaux n'a pas été suffisante pour effectuer les aménagements du « point lecture ». Ceux-ci ont donc été réalisés pendant des mercredis, des week-ends et durant les vacances de la Toussaint.

Une estrade a été réalisée pour créer un coin propice à la lecture, collective et individuelle. Les rayonnages ont été modifiés, agrandis et réorganisés afin de distinguer les espaces, par thème.

Au préalable, un tri important avait été réalisé. De nombreux ouvrages ont été retirés (recyclés ou donnés selon leur état). Il apparaît effectivement opportun de faire de la place pour des ouvrages plus récents, comme ceux donnés par Christian Poslaniec, écrivain mézériais spécialiste de littérature d'enfance et de jeunesse.



Si vous êtes intéressé pour **aider bénévolement à la gestion de cette bibliothèque** (catégorisation, couverture d'ouvrages), voire pour permettre des ouvertures à l'ensemble de la population, contactez la mairie

Opération argent de poche

Portée par la 4CPS, en partenariat notamment avec la MSA et la CAF, ce dispositif offre aux jeunes l'occasion de travailler pour une collectivité, durant quelques demi-journées, moyennant une indemnisation de 15 € la demi-journée. La municipalité s'est engagée dans l'opération au profit du rangement et inventaire des ouvrages du point lecture.

En 2022, 73 jeunes ont travaillé au profit de 24 chantiers (12 communes), sur le territoire intercommunal.



L'animation de Noël, organisée par le comité des fêtes, a été l'occasion de faire découvrir à la population le lieu ainsi réaménagé. ▶

Les bénévoles ayant œuvré sur les différents chantiers ont d'ailleurs été conviés ce même jour, le 11 décembre, à partager un moment de convivialité pour les remercier.



Dans les mois à venir, les chantiers seront encore conséquents :

- Reconstruction du mur de la 3^e classe ;
- Réfection des enduits de la 3^e classe ;
- Réfection de la couverture principale ;
- Peinture des ouvrants bois du bâtiment arrière ; ...

**Et pour clôturer l'ensemble,
pourquoi ne pas trouver un nom à notre école ?**



« Nos vieilles maisons »

La commune de Mézières est riche de son cadre de vie, par son environnement naturel et son patrimoine architectural. Le charme des maisons en pierre, contribuant largement à son attractivité, est à préserver tout en évitant d'effacer l'histoire.

En effet, la mode d'aujourd'hui ne doit pas dénaturer les modes de construction d'antan, voire menacer la pérennité des bâtiments en déstabilisant leur équilibre.

Par exemple le béton, matériau miracle d'une époque finalement récente, a remplacé la chaux naturelle composant les enduits sur nos murs en pierre, les empêchant de « respirer ». L'écroulement du mur de l'école est « un cas d'école » illustrant le résultat. Pour autant, les pierres apparentes ne sont pas non plus conformes à notre histoire locale, et il faut rester vigilant aux chaux proposées (« formulées »).

Quelques points de notre patrimoine sarthois...



L'enduit est plein.

Seul l'encadrement, lorsqu'il est en débord du reste des pierres, doit être visible.

L'enduit protège le mur et l'habille. En l'absence, ce serait comme laisser les parpaings apparents sur une maison contemporaine.

Les enduits anciens peuvent paraître fragiles car abimés. Mais leur état témoigne au contraire du fait qu'ils ont traversé les générations.



D'où vient cette mode du « pierres-vues » ? Peut-être des enduits qui en traversant plus d'un siècle ont perdu un peu de leur épaisseur.

Le bas du mur est le premier exposé aux remontées capillaires, mais aussi aux intempéries, aux chocs, etc.

On retrouve d'ailleurs souvent des pieds de mur refaits en ciment, avec la partie haute encore en enduit d'origine.



« Nos vieilles maisons »



Les **coyaux** sont coupés de manière caractéristique, afin de finir par un plat.

Coyau : pièce de bois fixée sur ou contre les chevrons à la partie basse d'un toit, assurant une pente plus douce et le débordement par rapport aux murs.



Les **rives de toit** sont à fleur du mur, et non en débord.

Les tuiles de rive sont scellées, également au mortier de chaux.



Les **contrevents*** sont lisses, sur leur face visible lorsqu'ils sont ouverts.

Les barres sont à l'arrière, visibles lorsque le contrevent est fermé. La liaison se fait avec des barres horizontales et non en « Z » (conception à présent répandue mais venue d'autres régions).

*contrevent : dispositif installé en extérieur devant une fenêtre ou une porte. Moyen de protection le plus ancien, il est en général confondu dans le langage courant avec le volet, qui lui est installé en intérieur.



Les **menuiseries** sont évidemment en bois.

La séparation en 6 carreaux répond à des proportions types. La forme arrondie se retrouve sur le rejet d'eau et la pièce d'appui.

maisons paysannes de france

Ce sera l'occasion de décrypter un peu l'histoire de votre maison ancienne. Leur conseil est gratuit.

<https://maisons-paysannes.org/>

Correspondant du secteur : Patrick Dejust – 02 43 81 87 80



Nouvelles adresses

La normalisation de l'adressage, exposée dans le bulletin municipal de juillet 2022, est presque finalisée. Quelques plaques de numéro sont encore à récupérer en mairie, et surtout à afficher.

Chaque adresse est désormais certifiée dans la « base adresses nationale », à retrouver sur <https://adresse.data.gouv.fr/>

Des démarches pressantes ont été engagées auprès des sites de géolocalisation, afin qu'ils mettent au plus vite leurs données à jour.

Un enjeu supplémentaire intervient en ce début d'année : le recensement. L'adressage normalisé permet de fiabiliser sa mise en œuvre avec, à présent, la connaissance du nombre précis de logements et une identification unique.



Recensement

Cette année, la commune de Mézières-sous-Lavardin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 janvier 2023**.

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une **notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Imprimer moins de formulaires est aussi moins impactant pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.



Marie-France Legrand

Votre agent recenseur



Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **23 janvier** ?
Contactez la mairie au **02 43 20 52 61**.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France**, et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques** sur les logements, **la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, ...

L'anonymat des données recueillies est garanti.

Les résultats du recensement sont essentiels et permettent notamment de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune ; de définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, ... ; d'**identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs, de commerces, de logements...

À noter que **le recensement revêt un caractère obligatoire. Nul ne peut s'y soustraire.**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population :
Rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



Carnet de Mézièrois

Décès

- ❖ Annick Malherbe, épouse Gourdin, décédée le 20 janvier
- ❖ Marie-Thérèse Koenig, épouse Schneider, décédée le 18 mai
- ❖ Raymonde Balligand, décédée le 4 octobre

Mariages

- Claire-Anaïs De Sonis et Jean-Baptiste Sesboüé, mariés le 12 mars
- Marion Lusson et Tony Da Silva, mariés le 21 mai
- Leslie Bidon et Julien Petit, mariés le 20 août

PACS

- Adeline Drouet et Mike Bidon, pacsés le 1^{er} juillet
- Élodie Malenfant et Christophe Clenche, pacsés le 29 août

Naissances

- Lou Delille, née le 4 janvier
- Chloé Guimard, née le 8 janvier
- Timothé Dugué, né le 10 février
- Émy Molière, née le 31 mars
- Gabin Lelong, né le 8 avril
- Constance Angé, née le 29 avril
- Liam David, né le 23 août
- Octavia Lagache, née le 28 novembre
- Zaëlie Gauvin Bernard, née le 30 novembre
- Et **1** autre naissance (sans souhait de publication)

Reprise de sépultures

Le cimetière comprend des sépultures sans titre de concession, d'autres avec des titres dont l'échéance est dépassée, et d'autres encore dont le titre est perpétuel mais qui sont manifestement abandonnées.

La reprise de nombreuses sépultures parmi ces dernières s'avère nécessaire, pour tendre vers une cohérence globale de l'aménagement de l'enceinte : pour rendre le lieu plus esthétique, plus facile d'accès, et plus facile à entretenir.

Il est notamment nécessaire de reformer une continuité dans les allées, de redonner un aspect convenable à la section D (quart nord-ouest), ou encore de végétaliser le site, conformément au plan d'aménagement validé en conseil municipal le 23 mars 2021.

Pour les sépultures en état d'abandon, la procédure de reprise prévue par la réglementation doit respecter différentes étapes s'étalant sur un an minimum. À l'issue, si les ayants droit ne se sont pas manifestés auprès de la mairie, certaines pourront être reprises. **Cette reprise ne sera ni systématique, ni immédiate.**

En parallèle, et suite aux dégâts du 20 mai 2022, l'allée centrale devrait être stabilisée en enrobé.



Café multiservices

Suite à la révocation de la précédente gérance, et dans la continuité de notre partenariat, 1000 cafés s'est attelé dès juillet 2022 au recrutement d'un remplaçant. Après l'étude de nombreuses candidatures, trois ont été proposées à la municipalité, sous forme d'entretiens.

La 3^e rencontre, en l'occurrence avec Audrey et Laurent, a débouché sur un avis favorable des élus en octobre, et à leur recrutement. Ces derniers étant déjà exploitants d'un café/restaurant à Gesvres, l'ouverture à Mézières ne pouvait être envisagée qu'en ce mois de janvier 2023 (fin d'exploitation à Gesvres, prise de possession des lieux à Mézières, organisation d'une réunion publique, apurement de la gérance précédente, etc.).

Comme évoqué dans le bulletin de janvier 2021, la maison communale du 1 impasse de la mairie présente des désordres structurels. Néanmoins, il n'y a pas eu d'évolution notable ces derniers mois. Aussi, suite au départ du précédent locataire, et tant que l'état du bâtiment le permet, la maison est louée aux nouveaux gérants. Cela leur permet de vivre à proximité immédiate de leur lieu d'activité ; et le bail unique (maison et café) à loyer modéré contribue à l'équilibre financier du projet.

Le 7 décembre à 19h une réunion publique, suivie d'un moment de ► convivialité, a permis à Audrey et Laurent de se présenter et d'échanger sur leur projet de reprise du café.



Rendre service à la population, en tant que seul commerce de la commune, reste l'idée première. L'offre sera donc toujours aussi diversifiée et susceptible d'évoluer au gré de vos suggestions. De même, les horaires établis à l'ouverture pourront être ajustés en fonction des habitudes constatées par les gérants.

Ouverture mi-janvier 2023.

Contact et réservations : 06 16 21 39 07



Audrey et Laurent, impatients de vous retrouver au café

Passage du commerce

En **2010**, la municipalité a choisi d'acquérir la maison située au 8 route de Beaumont. Avec la maison était associée une cour, en copropriété avec les voisins directs.

La municipalité avait prévu que cette cour servirait par ailleurs de cheminement public (uniquement pour piétons), entre le parking et l'église. Mais l'année suivante, la parcelle de l'actuel café multiservices a également été acquise par la municipalité : permettant un cheminement similaire voire plus opportun, car passant devant le commerce.

En **2021**, après 10 ans d'inoccupation du bien, la nouvelle municipalité a envisagé plusieurs possibilités pour cette maison, dont la vente. Il s'est alors avéré qu'une cour en copropriété n'était clairement pas attractive pour de potentiels acheteurs. Le choix a donc été fait de séparer cette cour entre les 2 copropriétaires. Après différents échanges, validation du conseil, bornage, acte notarié et pose d'une clôture, cette division est à présent effective. **Coût total de la division : 2 321 €.**

La vente de la maison, ou tout autre projet, ne peut en revanche toujours pas être envisagé : le bâtiment sert encore de stockage de matériels, en l'attente de la création d'un vrai espace de stockage communal.

À noter la particularité de cette maison : il s'agit d'une des plus anciennes du bourg. L'architecte du CAUE ou encore l'association « maisons paysannes » ont pu nous éclairer sur quelques-unes de ses spécificités. Ainsi, quelle que soit sa destination future, il conviendra de s'assurer de la préservation et valorisation de ce patrimoine.

